Département du Var

MAIRIE DE SAINT-ZACHARIE



1, cours Louis Blanc Code Postal: 83640 Tél. 04.42.32.63.32

## Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06/04/23 ID: 083-218301208-20230406-022042023-AU

## **DECISION MUNICIPALE N° 022/04/2023**

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération municipale n° 06/03 en date du 22 juin 2020 portant délégations attribuées à M. le Maire et plus particulièrement l'alinéa n° 6 relatif à la passation des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes;

Vu le contrat d'assurance « Dommages aux Biens » souscrit auprès de GROUPAMA portant le numéro 400277591062, numéro client: 02966223;

Considérant qu'un sinistre est intervenu le 21 septembre 2022 entraînant la dégradation de radars pédagogiques et qu'une déclaration a été transmise à GROUPAMA le 7 octobre 2022, enregistrée sous le n° 2022215856 002;

## **DECIDE**

D'accepter le remboursement du sinistre pour un montant de 715,95 €. Article 1:

> POUR LE MAIRE L'Adjoint Délégué,

Mme la Directrice des Affaires Générales est chargée de l'exécution de la présente décision qui Article 2:

sera transmise au représentant de l'Etat et à M. le Percepteur de Brignoles.

Fait à Saint-Zacharie, le 6 avril 2023

Le Maire,

Jean-Jacques COULOMB